

II

(Communications)

COMMUNICATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS ET ORGANES DE
L'UNION EUROPÉENNE

COMMISSION

**Communication — Notification de titres de formation — Directive 2005/36/CE relative à la
reconnaissance des qualifications professionnelles (Annexe V)**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2008/C 322/03)

La directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles, modifiée par la directive 2006/100/CE du Conseil du 20 novembre 2006 portant adaptation de certaines directives dans le domaine de la libre circulation des personnes, en raison de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie, notamment son article 21, paragraphe 7, prévoit que les États membres notifient à la Commission les dispositions législatives, réglementaires et administratives qu'ils adoptent en matière de délivrance de titres de formation dans les domaines couverts par le chapitre III de la directive. La Commission publie une communication appropriée au *Journal officiel de l'Union européenne*, en indiquant les dénominations adoptées par les États membres pour les titres de formation ainsi que, le cas échéant, l'organisme qui délivre le titre de formation, l'attestation qui accompagne ledit titre et le titre professionnel correspondant, visés à l'annexe V, respectivement aux points 5.1.1, 5.1.2, 5.1.3, 5.1.4, 5.2.2, 5.3.2, 5.3.3, 5.4.2, 5.5.2, 5.6.2 et 5.7.1.

Étant donné que plusieurs États membres ont notifié des titres supplémentaires ou des changements aux titres figurant à l'annexe V, la Commission publie la présente communication conformément à l'article 21, paragraphe 7, de la directive 2005/36/CE ⁽¹⁾.

1. Médecins

- 1) L'Espagne a notifié le changement suivant au titre de la formation de base en médecine figurant déjà à l'annexe V, point 5.1.1 de la directive 2005/36/CE:

Pays	Titre de formation	Organisme qui délivre le titre de formation	Certificat qui accompagne le titre de formation	Date de référence
España	Título de licenciado en Medicina	1. Ministerio de Educación y Cultura 2. El rector de una Universidad		1.1.1986

- 2) La France a notifié le changement suivant au titre de la formation de base en médecine figurant déjà à l'annexe V, point 5.1.1 de la directive 2005/36/CE:

Pays	Titre de formation	Organisme qui délivre le titre de formation	Certificat qui accompagne le titre de formation	Date de référence
France	Diplôme de fin de deuxième cycle des études médicales	Universités		20.12.1976

⁽¹⁾ Une version consolidée de l'annexe V de la directive 2005/36/CE est disponible à l'adresse suivante:
http://ec.europa.eu/internal_market/qualifications/index_fr.htm

2. Médecins spécialistes

La Slovaquie a notifié les changements suivants au titre de médecin spécialiste figurant déjà à l'annexe V, point 5.1.2, de la directive 2005/36/CE:

Pays	Titre de formation	Organisme qui délivre le titre de formation	Date de référence
Slovensko	Diplom o špecializácii	1. Slovenská zdravotnícka univerzita 2. Univerzita Komenského v Bratislave 3. Univerzita Pavla Jozefa Šafárika v Košiciach	1.5.2004

3. Spécialités médicales

- 1) L'Espagne a notifié les changements suivants à un titre de médecine spécialisée figurant déjà à l'annexe V, point 5.1.3 de la directive 2005/36/CE:

Sous «radiologie»:

Electroradiología (jusqu'au 1^{er} février 1984)

- 2) La Hongrie a notifié les changements suivants aux titres de médecine spécialisée figurant déjà à l'annexe V, point 5.1.3, de la directive 2005/36/CE:

- a) Sous «orthopédie»:

Ortopédia és traumatológia

- b) Sous «traumatologie et médecine d'urgence»:

Oxyológia és sürgősségi orvostan

- c) Sous «psychiatrie infantile» :

Gyermek- és ifjúsági pszichiátria

- d) Sous «hématologie générale»:

Hematológia

- e) Sous «chirurgie maxillo-faciale»:

Szájsebészet (jusqu'au 30 septembre 2007)

- 3) L'Autriche a notifié le changement suivant à un titre en médecine spécialisée figurant déjà à l'annexe V, point 5.1.3 de la directive 2005/36/CE:

Sous «médecine tropicale» :

Spezifische Prophylaxe und Tropenmedizin

- 4) Le Royaume-Uni a notifié le changement suivant à un titre en médecine spécialisée figurant déjà à l'annexe V, point 5.1.3 de la directive 2005/36/CE:

Sous «traumatologie et médecine d'urgence»

Emergency medicine

4. Médecins généralistes

L'Espagne a notifié les changements suivants au titre de médecin généraliste figurant déjà à l'annexe V, point 5.1.4, de la directive 2005/36/CE:

Pays	Titre de formation	Titre professionnel	Date de référence
España	Título de especialista en medicina familiar y comunitaria	Médico de familia	31.12.1994

5. Infirmiers responsables de soins généraux

La Roumanie a notifié le titre supplémentaire d'infirmier responsable de soins généraux suivant (annexe V, point 5.2.2, de la directive 2005/36/CE):

Pays	Titre de formation	Organisme qui délivre le titre de formation	Titre professionnel	Date de référence
România	Diploma de asistent medical generalist cu studii post-liceale	Ministerul Educației, Cercetării și Tineretului	Asistent medical generalist	1.1.2007

6. Praticiens de l'art dentaire

1) La Bulgarie a notifié le changement suivant au titre de praticien de l'art dentaire figurant déjà à l'annexe V, point 5.3.2, de la directive 2005/36/CE:

Pays	Titre de formation	Organisme qui délivre le titre de formation	Certificat qui accompagne le titre de formation	Titre professionnel	Date de référence
България	Диплома за висше образование на образователно-квалификационна степен „Магистър“ по „Дентална медицина“ с професионална квалификация „Магистър-лекар по дентална медицина“	Университет		Лекар по дентална медицина	1.1.2007

2) Le Danemark a notifié le changement suivant au titre de praticien de l'art dentaire figurant déjà à l'annexe V, point 5.3.2, de la directive 2005/36/CE:

Pays	Titre de formation	Organisme qui délivre le titre de formation	Certificat qui accompagne le titre de formation	Titre professionnel	Date de référence
Danmark	Bevis for tandlægeeksamen (odontologisk kandidat-eksamen)	Tandlægehøj-skolerne, Sundhedsvidenskabeligt universitetsfakultet	1. Autorisation som tandlæge, udstedt af Sundhedsstyrelsen 2. Tilladelse til selvstændig virke som tandlæge	Tandlæge	28.1.1980

3) L'Autriche a notifié le changement suivant au titre de praticien de l'art dentaire figurant déjà à l'annexe V, point 5.3.2, de la directive 2005/36/CE:

Pays	Titre de formation	Organisme qui délivre le titre de formation	Certificat qui accompagne le titre de formation	Titre professionnel	Date de référence
Österreich	Bescheid über die Verleihung des akademischen Grades „Doktor der Zahnheilkunde“	— Medizinische Universität — Medizinische Fakultät der Universität		Zahnarzt	1.1.1994

7. Praticiens de l'art dentaire spécialistes:

1) La Roumanie a notifié les titres suivants de praticien de l'art dentaire spécialiste en orthodontie et en chirurgie buccale (annexe V, point 5.3.3, de la directive 2005/36/CE):

a) pour «orthodontie»:

Pays	Titre de formation	Organisme qui délivre le titre de formation	Date de référence
România	Certificatul de specialist în Ortodontie și Ortopedie dento-facială	Ministerul Sănătății Publice	17.12.2008

b) pour «chirurgie buccale»:

Pays	Titre de formation	Organisme qui délivre le titre de formation	Date de référence
România	Certificatul de specialist în Chirurgie dento-alveolară	Ministerul Sănătății Publice	17.12.2008

2) La Slovaquie a notifié les titres suivants de praticien de l'art dentaire spécialiste en orthodontie et en chirurgie buccale (annexe V, point 5.3.3, de la directive 2005/36/CE):

a) pour «orthodontie»:

Pays	Titre de formation	Organisme qui délivre le titre de formation	Date de référence
Slovensko	Diplom o špecializácii v špecializačnom odbore čelústná ortopédia	Slovenská zdravotnícka univerzita	17.12.2008

b) pour «chirurgie buccale»:

Pays	Titre de formation	Organisme qui délivre le titre de formation	Date de référence
Slovensko	Diplom o špecializácii v špecializačnom odbore maxilofaciálna chirurgia	— Slovenská zdravotnícka univerzita — Univerzita Pavla Jozefa Šafárika v Košiciach	17.12.2008

8. Sages-femmes

L'Autriche a notifié le titre supplémentaire de sage-femme suivant (annexe V, point 5.5.2, de la directive 2005/36/CE):

Pays	Titre de formation	Organisme qui délivre le titre de formation	Titre professionnel	Date de référence
Österreich	Diplom über den Abschluss des Fachhochschul-Bachelorstudiengangs „Hebamme“	Fachhochschulrat	Hebamme	1.1.1994

9. Pharmaciens

1) La Bulgarie a notifié le changement suivant au titre de pharmacien figurant déjà à l'annexe V, point 5.6.2, de la directive 2005/36/CE:

Pays	Titre de formation	Organisme qui délivre le titre de formation	Certificat qui accompagne le titre de formation	Date de référence
България	Диплома за висше образование на образователно-квалификационна степен „Магистър“ по „Фармация“ с професионална квалификация „Магистър-фармацевт“	Университет		1.1.2007

2) La Suède a notifié le changement suivant au titre de pharmacien figurant déjà à l'annexe V, point 5.6.2, de la directive 2005/36/CE:

Pays	Titre de formation	Organisme qui délivre le titre de formation	Certificat qui accompagne le titre de formation	Date de référence
Sverige	Apotekarexamen	Universitet och högskolor		1.10.1994

10. Architectes

- 1) L'Italie a notifié les titres supplémentaires d'architecte suivants (annexe V, point 5.7.1, de la directive 2005/36/CE):

Pays	Titre de formation	Organisme qui délivre le titre de formation	Certificat qui accompagne le titre de formation	Année académique de référence
Italia	Laurea specialistica in architettura	Facoltà di Architettura, Università di Bologna	Diploma di abilitazione all'esercizio indipendente della professione che viene rilasciato dal Ministero dell'istruzione, dell'università e della ricerca dopo che il candidato ha sostenuto con esito positivo l'esame di Stato davanti ad una commissione competente	2001/2002
		Facoltà di Architettura Valle Giulia, Università degli Studi di Roma «La Sapienza»		2004/2005
		Facoltà di Architettura di Siracusa, Università di Catania		2001/2002
		Facoltà di Architettura, Università degli Studi di Parma		2001/2002

- 2) Chypre a notifié les titres supplémentaires d'architecte suivants (annexe V, point 5.7.1, de la directive 2005/36/CE):

Pays	Titre de formation	Organisme qui délivre le titre de formation	Certificat qui accompagne le titre de formation	Année académique de référence
Κύπρος	Δίπλωμα αρχιτέκτονα — μηχανικού στην αρχιτεκτονική	Πανεπιστήμιο Κύπρου	Βεβαίωση που εκδίδεται από το επιστημονικό και τεχνικό επιμελητήριο Κύπρου (ΕΤΕΚ) η οποία επιτρέπει την άσκηση δραστηριοτήτων στον τομέα της αρχιτεκτονικής	2005/2006

- 3) Le Portugal a notifié les titres supplémentaires d'architecte suivants (annexe V, point 5.7.1, de la directive 2005/36/CE):

Pays	Titre de formation	Organisme qui délivre le titre de formation	Certificat qui accompagne le titre de formation	Année académique de référence
Portugal	Carta de curso de licenciatura em Arquitectura	Faculdade de Arquitectura e Artes da Universidade Lusíada de Vila Nova de Famalicão		1993/1994
		Universidade Lusófona de Humanidades e Tecnologia		1998/1999
		Faculdade de Ciências e Tecnologia da Universidade de Coimbra		1988/1989
		Instituto Superior Manuel Teixeira Gomes		1997/1998
		Universidade do Minho		1997/1998